



LA CHAUX/DE/FONDS

MÉTROPOLE HORLOGÈRE
UHRNEMETROPOLE
METROPOLI OROLOGIERA
WATCHMAKING METROPOLIS

Rapport du Conseil communal

relatif à une demande de crédit de CHF 2'500'000.- TTC pour la réalisation d'un terrain synthétique au stade de la Charrière
(du 9 mars 2011)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Introduction

Lors de sa séance du 18 avril 2008, le Conseil général votait un crédit de CHF 1'546'340.- pour la réfection des deux terrains synthétiques du collège et du stade de la Charrière (voir PV pages 4403 et suivantes).

Dans son rapport, le Conseil communal émettait une réserve concernant la réfection et l'agrandissement du terrain du stade de la Charrière car l'homologation de celui-ci n'était pas certaine et il s'agissait d'avoir des garanties quant à celle-ci avant d'entamer les travaux. Le surcoût pour le seul agrandissement était devisé à CHF 440'000.-.

Les travaux de rénovation du terrain synthétique du collège ont débuté en août 2008 et se sont terminés en octobre de la même année. Il reste à réaliser quelques finitions (clôtures et remise en état de la cour du collège). Le budget prévu de CHF 596'000.- ne sera pas entièrement dépensé.

Pour ce qui est du terrain synthétique du stade, le Service des sports a pris les dispositions nécessaires pour s'assurer que son homologation serait garantie par l'ANF (Association neuchâteloise de football). Après de nombreuses discussions, il est apparu que, malgré le projet d'agrandissement, ce terrain ne répondrait pas aux normes actuelles (surface de jeu et distance de sécurité). En conséquence, et conformément aux engagements pris devant le Conseil général et la Commission des sports, le Conseil communal a pris la décision de renoncer à la réfection et à l'agrandissement de ce terrain.

Une remise en état de la surface de jeu a été réalisée afin que ce terrain puisse être utilisé comme surface d'entraînement dans l'attente de la réalisation d'un nouveau terrain synthétique. Le Service des sports a mené cette réflexion avec les principaux utilisateurs des terrains de la Charrière ainsi qu'avec les représentants de la SFL (Swiss football league) et de l'ANF.

En conséquence le Conseil communal a retenu l'orientation suivante :

- Abandon du projet d'agrandissement du terrain synthétique du stade de la Charrière et remplacement de l'actuel terrain principal de la Charrière par une surface de 105 par 67 plus les 3 mètres de sécurité en synthétique de 3ème génération.

D'un point de vue financier l'utilisation du crédit accordé par le Conseil général le 18 avril 2008 se présente à ce jour ainsi :

Objet	Crédit accordé	Dépense	Solde
Terrain collège	596'340.-	476'000.-	120'340.-
Terrain stade	950'000.-	13'000.-	937'000.-
Total :	1'546'340.-	489'000.-	1'057'340.-

C'est donc un montant de plus d'un million de francs qui ne sera pas engagé sur ce crédit accordé par votre Autorité.

Planification des investissements sportifs

Postulat du 13 décembre 2010

Lors de sa séance du 13 décembre 2010, à l'occasion de l'examen du budget des investissements, votre Conseil acceptait à l'unanimité le postulat socialiste suivant :

Le Conseil communal est prié d'examiner, dès le début de l'exercice 2011, la possibilité de proposer au Conseil général un crédit d'investissement pour la pose, pendant l'année 2011, d'un revêtement synthétique sur le terrain du stade de la Charrière.

Le Conseil communal était également entré en matière sur cette demande considérant que, d'une manière ou d'une autre, il aurait à se poser cette question car la probabilité de pouvoir réaliser la rénovation complète du Pavillon des sports en une seule étape s'éloignait.

Rapport sur l'état des lieux des infrastructures sportives

Lors de sa séance du 31 janvier dernier, votre Conseil prenait acte, à l'unanimité, du *rapport relatif à l'état des lieux des infrastructures sportives, aux priorités et au calendrier des investissements nécessaires à leur pérennité*. Dans ce document, la réhabilitation du Pavillon des sports et la transformation du terrain principal du Stade de la Charrière en terrain synthétique figurent parmi les priorités annoncées et le calendrier prévoit leur réalisation respectivement en 2011 et 2012.

Budget des investissements 2011

Le budget brut des investissements 2011 (crédits à solliciter et crédits accordés, sans les recettes) et les intentions 2012 pour le Service des sports se présentent de la manière suivante :

Objet	Montants bruts	Dépenses 2011	Dépenses 2012
Pavillon	4'250'000.-	4'250'000.-	0.-
Patinoire	1'500'000.-	800'000.-	700'000.-
Mandat étude	100'000.-	100'000.-	0.-
Terrain stade	2'500'000.-	0.-	2'500'000.-
Terrain collège	596'340.-	130'000.-	0.-
Total :	8'946'340.-	5'280'000.-	3'200'000.-

Situation du projet Pavillon des sports

A la fin du mois de janvier, le Service des sports a eu confirmation que la réalisation de la réhabilitation du Pavillon des sports, en une seule étape, durant l'année 2011 se révélerait impossible. Cet état de fait est dû à deux facteurs concomitants.

Afin de pouvoir bénéficier d'un subventionnement de l'Etat à hauteur de 20%, la Ville doit scrupuleusement respecter les conditions définies dans l'arrêté du Conseil d'Etat concernant l'implantation et la construction des bâtiments scolaires communaux et des installations sportives. Cet arrêté dispose notamment :

- Sont concernés l'implantation, la construction, l'aménagement, l'extension ainsi que la transformation et l'équipement des bâtiments scolaires et installations sportives à usage scolaire existantes ;
- La procédure à suivre est très contraignante et se déroule de la manière suivante :
 - Etude préliminaire et information au DECS :
 - Après consultation des services concernés le Conseil d'Etat se prononce sur le bien-fondé des besoins et le principe d'admissibilité du programme.
 - Deuxième phase, avant projet :
 - Le dossier d'avant-projet doit être adressé au DECS et comprendre le plan de situation, les plans et schémas de l'avant-projet, une estimation des coûts, un rapport descriptif ;
 - Le dossier d'avant-projet est transmis pour examen à la Commission cantonale des constructions scolaires.
 - Troisième phase, projet :
 - Le dossier de projet est présenté au DECS et doit comprendre un descriptif des travaux, les plans (coupes et façades) à l'échelle, les demandes d'autorisation avec sanction définitive ainsi qu'un devis et un rapport détaillé ;
 - Sur cette base, le département détermine le montant de la subvention provisoire et transmet le dossier au Conseil d'Etat qui décide du montant octroyé.

A ce jour, l'étude préliminaire est terminée et le Conseil d'Etat a pris un arrêté qui confirme que "la subvention éventuelle se montera à 20% des dépenses admissibles". D'entente avec le DECS les phases deux (avant-projet) et trois (projet) sont traitées en une seule étape.

En ce qui concerne la finalisation du projet, les plans concernant la réhabilitation de la partie nord du Pavillon (vestiaires et entrée) ont été déposés. En ce qui concerne la seconde partie, les plans sont en cours de finalisation. Le traitement de la façade a fait l'objet de discussions et a nécessité plusieurs allers-retours entre l'architecte, le Service de l'urbanisme et la Commission de l'urbanisme.

Compte tenu de ce qui précède la Commission cantonale des constructions scolaires n'a pas pu être saisie du projet lors de sa séance du mois de janvier. Ce délai était impératif afin de pouvoir réaliser l'ensemble des travaux en une seule étape. Le dossier lui sera soumis lors de sa séance du mois d'avril. Le Conseil d'Etat pourra ainsi se prononcer en mai et votre Conseil sera saisi du rapport à l'occasion de sa séance du mois de juin. Dès lors, le Service des sports a dû revoir le calendrier de ce projet afin d'en prévoir la réalisation en deux étapes successives :

1. Réhabilitation de la partie nord (vestiaires) en 2011 ;
2. Réhabilitation de la partie sud (hall, toiture et façade) en 2012.

La première étape des travaux, représentant un montant de CHF 1'200'000.-, pourra ainsi débuter dans le courant de l'automne.

Terrain du collège de la Charrière

Sur le solde disponible de CHF 120'000.- qui devait être engagé en 2011 pour le terrain du collège seul un montant de CHF 10'000.- sera dépensé pour la remise en état de la cour du collège car il a été renoncé à la mise en place d'un arrosage automatique qui n'avait pas été prévu dans le projet initial.

Subvention cantonale pour le terrain des Forges

Les comptes finaux de cet investissement n'ayant pas pu être bouclés en 2010, la recette de CHF 280'000.- (subvention du Fonds des sports) sera encaissée cette année.

Etude Mélèzes ou Charrière

Compte tenu, d'une part, de la nécessité de contenir l'enveloppe globale des investissements 2011 et, d'autre part, du déroulement effectif du calendrier des projets de réhabilitation des sites des Mélèzes et de la Charrière, le Conseil communal renonce à solliciter de votre Autorité un crédit d'étude de CHF 100'000.- comme cela était initialement prévu.

Réallocation du budget d'investissement 2011, impact sur 2012

Ce qui précède, ainsi que le postulat accepté par votre Autorité le 13 décembre 2010, a donc amené le Conseil communal à reconsidérer le calendrier des projets prioritaires en matière d'infrastructures sportives et, en conséquence, la planification des investissements.

Cette réallocation se présente de la manière suivante (voir tableau détaillé en annexe) :

Objet	2011		2012	
	Charges	Recettes	Charges	Recettes
Pavillon	1'200'000.-	-1'200'000.-*	3'050'000.-	-800'000.-
Patinoire	800'000.-	-800'000.-**	700'000.-	0.-
Etude	0.-	0.-	100'000.-	0.-
Terrain stade	2'500'000.-	-250'000.-	0.-	0.-
Terrain Forges	0.-	-280'000.-	0.-	0.-
Terrain collège	10'000.-	0.-	0.-	0.-
Total brut :	4'510'000.-	-2'530'000.-	3'850'000.-	-800'000.-
Total net :	1'980'000.-		3'050'000.-	

* Réallocation de 2009

** Dont CHF 500'000.- de réallocation 2009 et CHF 310'000.- de prélèvement au fonds de soutien

Ainsi, compte tenu de ce nouveau calendrier, l'impact sur les budgets d'investissements 2011 et 2012, sous réserve des arbitrages qui seront nécessaires lors de l'élaboration de ce dernier, peuvent se résumer globalement de la manière suivante :

- Pour 2011 une amélioration nette de CHF 490'000.-
- Pour 2012 effet relativement neutre.

Le constat développé ci-dessus permet donc au Conseil communal de vous soumettre cette proposition tout en contribuant à respecter l'engagement pris le 13 décembre 2010 devant votre Autorité de ne pas dépasser l'enveloppe globale d'une trentaine de millions d'investissements nets puisque, globalement, cette réallocation de moyens présente une amélioration d'un demi million sur le budget 2011.

Projet centre sportif de la Charrière

L'analyse du besoin fait par le Service des sports montre que le football reste toujours le sport le plus pratiqué dans notre ville. Il ne compte pas moins de sept clubs dont trois sont directement concernés par le site de la Charrière (Floria, Deportivo et le FC La Chaux-de-Fonds) et deux qui sont assez proches (Lusitanos et Superga) vu que leur terrain d'entraînement et de jeu pour les petites ligues et les juniors se trouve au collège de la Charrière.

Avec les 70'000 m2 du parc des sports et ses sept terrains existants (dont seuls deux répondent aux normes actuelles) il est parfaitement cohérent de prévoir à cet endroit la rénovation de nos terrains de football et la construction d'un nouveau terrain synthétique.

Afin de disposer, au minimum, d'un terrain d'entraînement et d'un terrain de jeu répondant aux normes pour chacune des équipes qui évoluent sur le centre sportif de la Charrière pendant les périodes météorologiques difficiles (environ 700 juniors et 200 adultes) il apparaît évident que ce nouveau terrain doit remplacer le terrain principal actuel du centre sportif de la Charrière.

Priorités

Aussi bien dans son programme de législature 2008 - 2012 que dans le rapport relatif à la politique des sports, adopté par votre Autorité le 29 août 2006 ou encore le rapport d'information relatif à l'état des lieux des infrastructures sportives, adopté le 31 janvier dernier, le Conseil communal a souligné qu'en matière d'infrastructures sportives, la priorité reste l'entretien et la remise à niveau des installations existantes, avant d'envisager des constructions nouvelles. C'est dans cet esprit que les budgets d'investissements du Service des sports ont été définis par le Conseil communal ces dernières années.

Situation actuelle et utilisation des terrains

Les effectifs des clubs de football, y compris ceux de notre cité, ont considérablement augmenté ces dernières années, en particulier suite à l'Euro 08 organisé dans notre pays conjointement avec l'Autriche.

Il est intéressant de relever qu'un terrain de football en gazon naturel ne peut supporter plus de 15 à 20 heures d'occupation par semaine, alors qu'un terrain synthétique de 3^{ème} génération permet sans problème une utilisation de 60 heures par semaine. A ce propos, prenons comme exemple les deux dernières années d'utilisation des deux nouveaux terrains du collège de la Charrière et des Forges. Ces derniers ont accueilli pendant les périodes difficiles (avril à mi mai et octobre à novembre 2009 et 2010) plusieurs équipes de la ville et de l'ANF aussi bien pour des entraînements que pour des matchs.

De plus, un des terrains de la ville (Arêtes) est partagé par le club de Rugby, les juniors du FC Deportivo et une nouvelle association (Football américain). La coexistence de ces sports n'est pas aisée compte tenu des différentes exigences pour la pratique de ces sports. Le projet du Service des sports est d'intégrer à terme toutes les équipes de football gravitant autour du centre sportif de la Charrière, dans ce dernier.

De plus, les équipes de 2^{ème} et de 3^{ème} ligues de l'est de la ville utilisent le centre sportif (terrain de football de l'athlétisme) pour les matchs. Malheureusement ce terrain n'a plus un drainage suffisant et ne dispose pas d'éclairage. Le nouveau terrain synthétique du centre sportif permettra également à ces équipes de mieux garantir le déroulement de leur championnat.

Notre philosophie concernant l'utilisation des terrains de la ville, va dans la direction d'un partage et d'une planification judicieuse afin que tous les clubs de la ville puissent, par la jouissance de ces nouvelles infrastructures, avoir des conditions de jeux acceptables.

Historique technique

Le premier terrain en gazon synthétique, composé entièrement de fibres artificielles, est apparu en 1968. Cette technique, dite de la 1^{ère} génération, fabriquée jusqu'à la fin des années septante, a été développée notamment pour la pratique du base-ball et du hockey sur terre.

Dès cette période, la deuxième génération (comme celui du centre sportif de la Charrière) s'est transformée, avec l'apparition de sable de quartz dans les fibres, rendant ces surfaces beaucoup plus agréables pour jouer au football.

Actuellement, la technique ayant notablement évolué, les pelouses synthétiques sont de la 3^{ème} génération. Avec ces nouvelles surfaces, les joueurs retrouvent pratiquement les mêmes sensations que sur un gazon naturel.

Ce nouveau gazon est constitué de fibres en polyéthylène, d'une ou deux sortes différentes suivant le fabricant, qui sont reliées à un support construit en polyester et en polyéthylène. Du sable de quartz est déposé au fond du tapis afin de le lester puis, une certaine quantité de caoutchouc (granulats) remplit le gazon.

Utilisation et homologation

L'évolution de ce matériel permet vraiment de jouer « presque » comme sur une surface naturelle. Un terrain synthétique permet de pratiquer le football lorsque les conditions sont particulièrement difficiles, ce qui n'est pas le cas pour les surfaces naturelles, surtout à 1000 mètres d'altitude. Il faut également souligner que le coût d'entretien d'un synthétique est inférieur de moitié à celui d'un terrain standard malgré un investissement plus élevé au départ.

Il est désormais admis que ces terrains représentent une excellente alternative aux terrains naturels et permettent une grande complémentarité avec ceux-ci. L'évolution qualitative des surfaces synthétiques n'est plus à démontrer et les instances internationales du football (UEFA, FIFA) agréent ces pelouses.

Ces organismes ont édité une grille de critères pour homologuer ces surfaces : roulement et rebondissement du ballon, souplesse, absorption des chocs, résistance à la rotation, etc. Après avoir subi ces tests, le type de gazon reçoit une ou deux étoiles. Pour accueillir des équipes évoluant dans des ligues supérieures, l'obtention de deux étoiles est nécessaire, mais paradoxalement, le coût des gazons synthétiques deux étoiles n'est pas forcément plus élevé.

Étude médicale sur les risques de blessure

Sur une base de 1000 heures d'utilisation et pour différents types de blessures, les statistiques démontrent que le nombre de blessures est inférieur de 50 % sur gazon synthétique, par rapport à une surface en gazon naturel ou en terrain stabilisé (anciennement aux Forges).

En ce qui concerne les blessures de fatigue et musculo-tendineuses, les résultats sont identiques. A noter qu'une grande différence a encore été relevée sur les terrains dont la sous-couche est équipée d'un revêtement élastique, comme cela sera le cas sur ce terrain.

Descriptifs techniques et choix de cette réalisation

Le nouveau revêtement proposé est de type FIFA 2 Star, reconnu par l'ASF et certifié ISO. Cette surface, identique à celle retenue pour le terrain des Forges, doit nous permettre une utilisation intensive durant une quinzaine d'années.

Le marché, en plein développement de ce genre de produits, notamment depuis leur homologation, a vu de nombreux fabricants se lancer dans la production de ces surfaces. Chaque année, de nouveaux types de revêtements apparaissent. Cette situation, relativement difficile à gérer surtout par la complexité du sujet, implique d'avoir recours à un bureau de génie civil expert dans le domaine et qui a reçu la mission d'élaborer un cahier des charges très pointu allant de la rédaction des soumissions, à la surveillance du chantier et au choix des matériaux.

Le projet comprend le terrain de jeu, le drainage, l'arrosage automatique ainsi que la réfection de la clôture et de nouveaux abris pour joueurs.

Conformément à la législation, cette réalisation est soumise à la procédure des marchés publics, avec publication dans la Feuille officielle et sur SIMAP. La procédure a été lancée, sous réserve de l'approbation par le Conseil général du présent rapport et d'un éventuel référendum.

Travaux et coûts

Gros œuvre (génie-civil, drainages) et surface synthétique (voir annexe 2) :	CHF 2'000'000.-
Arrosage (voir annexe 2) :	CHF 80'000.-
Clôtures, portails :	CHF 35'000.-
Éclairage (adaptation) :	CHF 10'000.-
Abris pour joueurs :	CHF 35'000.-
Bureau de génie civil + consultant terrain synthétique :	CHF 97'000.-
Géomètre :	CHF 1'500.-
Frais de laboratoire :	CHF 6'000.-
Divers et imprévus :	CHF 50'000.-
Total HT :	CHF 2'311'500.-
Total TTC (TVA 8%) :	CHF 2'499'660.-

Calendrier des travaux

L'objectif est de réaliser ces travaux autant que possible pendant les vacances scolaires. Cependant, vu l'ampleur de ces derniers, un débordement avant et après celles-ci est inévitable. Les utilisateurs de cette installation subiront inévitablement quelques désagréments. Le Service des sports mettra tout en œuvre, comme il l'a fait lors de la réalisation du terrain synthétique du Collège des Forges, pour minimiser ces conséquences négatives.

Les étapes du projet de rénovation sont les suivantes :

- Adjudication définitive (dès le vote du Conseil général et sous réserve du délai référendaire);
- Début des travaux fin mai après le délai référendaire ;
- Fin des travaux prévus à fin septembre 2011.

Respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législature

Le présent projet correspond aux lignes prioritaires fixées dans le programme de législature ainsi qu'aux priorités définies dans le rapport relatif à l'état des lieux des infrastructures sportives, aux priorités et au calendrier des investissements nécessaires à leur pérennité.

Subventions

Les travaux présentés dans ce rapport feront l'objet d'une demande de subvention auprès du Fonds des sports ; les éventuelles subventions (en principe 10%) seront portées en déduction du crédit sollicité.

Conséquences sur les finances

En application des directives établies par le Service des communes en matière d'amortissements, la charge financière annuelle moyenne de l'investissement peut être estimée comme suit :

Amortissement (4.40%)	CHF	110'000.-
Intérêts 3% sur la moitié de l'investissement net :	CHF	37'500.-
<u>Soit une charge annuelle de :</u>	<u>CHF</u>	<u>147'500.-</u>

Les travaux susmentionnés ne figurent pas au budget des crédits à solliciter mais remplacent le montant qui était prévu pour la réhabilitation du Pavillon des sports. Dès lors la charge d'intérêts relative à ce projet est implicitement budgétée.

Conséquences sur les ressources humaines

Aucune, dès lors qu'il s'agit de remplacer un terrain existant par un nouveau.

Collaboration intercommunale

Afin de continuer la collaboration et le rapprochement avec la Ville du Locle, les projets de réhabilitation, de rénovation ou de construction de nouveaux terrains sont communiqués au Conseiller communal responsable des sports de la Ville du Locle, dans le but d'éviter les redondances d'infrastructures et de garantir dans la mesure du possible la complémentarité de nos installations respectives.

Éléments relatifs au développement durable

L'état de santé détermine dans une large mesure la qualité de vie de l'individu. Il exerce aussi une influence importante sur la vitalité économique. La protection et la promotion de la santé sont par conséquent deux objectifs prioritaires du développement durable. Notre Ville, par son soutien aux clubs sportifs, en l'occurrence à tous les clubs de football de la ville, par la réhabilitation de cette infrastructure, s'inscrit pleinement dans les buts poursuivis en matière de promotion de la santé.

Il convient de relever également que l'entretien d'un terrain synthétique (un simple lavage – brossage hebdomadaire) est moins onéreux et plus respectueux de l'environnement que celui d'un terrain en gazon naturel qui nécessite un apport conséquent de produits chimiques.

Préavis de la Commission des sports

Lors de sa séance du 7 mars 2011, la Commission des sports a été saisie du présent rapport. Elle a donné un préavis favorable par six oui, un non et une abstention et recommande son acceptation par le Conseil général.

Classement du postulat

Vu la demande de crédit qui vous est soumise nous vous demandons de bien vouloir classer le postulat socialiste du 13 décembre 2010.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à voter l'arrêté suivant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président Le chancelier
Laurent Kurth Thibault Castioni

**LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

Vu le rapport du Conseil communal

arrête:

Article premier.- Un crédit de CHF 2'500'000.- est accordé au Conseil communal pour procéder à la réalisation d'un terrain synthétique au stade de la Charrière.

Article 2.- Ce crédit figurera au compte des investissements du Service des sports.

Article 3.- L'investissement sera amorti au taux annuel de 4.40%.

Article 4.- Les subventions éventuelles viendront en déduction du crédit.

Article 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président La secrétaire
Marc Schafroth Aline Fleury